

Discours de présentation

Budget de fonctionnement 2019

Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Voici les faits saillants du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2019.

Le budget des dépenses en 2019 totalisera 58 707 000 \$ et celui des revenus s'élèvera à 1 637 700 \$.

La dotation budgétaire allouée à l'arrondissement est le reflet de plusieurs décisions de l'administration municipale. Ainsi, pour une cinquième année consécutive, la ville-centre poursuit la réforme du financement des arrondissements avec une indexation de 1,5 % représentant une somme de 1 727 800 \$. En contrepartie, l'arrondissement doit assumer les indexations de coûts globaux relatifs à la main-d'œuvre, à la facturation immobilière, au marquage, à la signalisation et autres. Ce qui totalise en 2019, 1 067 100 \$.

L'arrondissement participe également à l'effort budgétaire demandé par l'administration municipale en optimisant la gestion des ressources humaines et en générant des économies de 418 800 \$. D'autres réductions de coûts sont également réalisées, notamment en matière contractuelle ainsi qu'au niveau des dépenses énergétiques pour un total de 214 600 \$.

Dans son cadre budgétaire, le conseil d'arrondissement priorise de nouveau le soutien aux organismes en majorant les contributions financières de 2 %. Il poursuit aussi les initiatives ou les projets qui découlent de la mise en œuvre du Plan d'action en saines habitudes de vie. De plus, il investit dans les actions résultant de la Politique en agriculture urbaine de l'arrondissement. S'ajoutent à cela la sécurisation des sites et l'amélioration des budgets relatifs à l'entretien et à la surveillance des installations sportives sur son territoire. Des budgets sont dédiés également pour l'acquisition d'outils et équipements nécessaires à l'entretien des voies de circulation et des puisards. Il y aura aussi l'ajout d'une fabricathèque à la bibliothèque et Maison de la culture de Pointe-aux-Trembles afin d'améliorer l'offre de service.

De la main-d'œuvre supplémentaire est prévue pour répondre aux besoins récurrents en gestion immobilière, en arboriculture et horticulture de même que pour le soutien administratif. Des sommes additionnelles ont été planifiées pour la révision du mode de fonctionnement dans le secteur du développement du territoire.

Par ailleurs, une provision pour les imprévus et grands projets au bénéfice des citoyens est maintenue et une réserve pour le projet Espace Rivière est mis en place.

Pour l'année 2019, le conseil d'arrondissement prévoit une hausse très marginale du taux de la taxe de service passant de 0,0845 \$/100 \$ d'évaluation à 0,0848 \$/100 \$ d'évaluation.

Si la hausse de la taxe foncière générale et autre décrétée par la ville-centre est fixée à près de 2 % pour 2019, l'effet fiscal global devrait se rapprocher ou être équivalent au niveau des taxes globales actuelles.

En terminant, une fois de plus, l'objectif du conseil d'arrondissement est de s'assurer que les services rendus soient à la hauteur des attentes des citoyens tout en limitant leur taux d'imposition et en respectant la dotation allouée par la ville-centre.

